

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3DH
Société par actions simplifiée
au capital de 17 501 000 euros
Siège social : ZAC DE MONTVRAIN - 17 Rue Jean Cocteau,
91540 MENNECY
883 055 303 RCS EVRY COURCOURONNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUILLET 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le 28 Juillet,
A 9 heures

Société GCF GENERALE COSTRUZIONI FERROVIARIE S.P.A., société de droit italien, ayant son siège [REDACTED] immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 539 294 009,

Représentée par Madame Camilla ROSSI, en sa qualité de responsable en France.

Associée unique de la société 3DH,

En présence de Monsieur Alessandro ROSSI, Président non associé de la Société,

A pris la décision suivante relative :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société GCF, Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "GCF FRANCE CSP", et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : GCF FRANCE CSP."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

